

Couverture d'hivernage de Sécurité ALYSEE Sécurité

Conforme à la norme NF P 90-308 LNE n° F090432
sur la sécurité des piscines. Protège la piscine contre
les débris : feuilles, poussières, insectes...

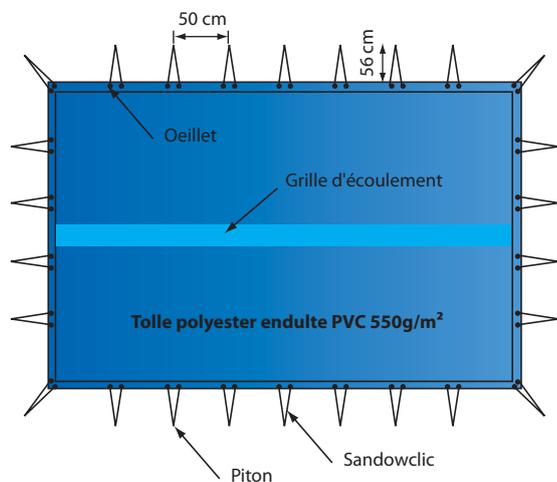
Composition du colis :

1 couverture prête à poser

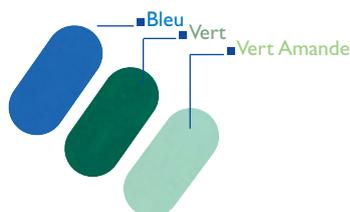
1 notice

Caractéristiques techniques :

- > Tissu : toile polyester enduite PVC
- > Poids : 550 g/m²
- > Résistance sur la chaîne : 2500 N/5 cm
- > Résistance sur la trame : 1800 N/5 cm
- > Traitements : anti-UV, anti-abrasion, anti-fongique
- > Couleur face supérieure : bleu, vert gazon, vert amande
- > Couleur face inférieure : beige
- > Evacuation des eaux : grille centrale d'écoulement
- > Assemblage : soudure haute fréquence
- > Finition périmétrique : ourlet soudé de 6,5cm
- > Système d'accrochage : doubles oeillets
- > Types d'accrochages disponibles : sandowclics double embout
- > Types de fixations disponibles : pitons fixes et fourreaux
- > Ecartements des fixations standard : 0,50 m



Fixation Piton + Fourreau + Sandowclik



Avantages produit :

- > **Conforme** : le Laboratoire National d'Essai a validé la couverture conformément à la norme NF P 90-308, l'attestation LNE porte le N F090431.
- > **Sûre** : la finition périmétrique (sandowclics + oeillets espacés au maximum de 0,50m) évite tout passage sous la couverture.
- > **Efficace** : la toile opaque limite le dépôt des débris et évite la photosynthèse.
- > **Economique** : en évitant la photosynthèse, elle limite la prolifération des algues donc la consommation de produits d'entretien.
- > **Robuste** : elle dispose d'une excellente résistance à la déchirure de par sa toile renforcée par un ourlet soudé et des oeillets laitons.
- > **Rapide d'installation** : la fixation et la tension sont réalisées avec des pitons fixes et des sandowclics.

Garantie :

- > Voir au dos.

Produits complémentaires :

- > Barrière rigide Agena (BRM).
- > Barrière souple Nora (BSMD3).
- > Alarme périmétrique Saturn (SATURNK).
- > Boudin d'eau (COVBEM2F).

Couverture d'hivernage de Sécurité

ALYSEE Sécurité

Conseils de Sécurité

> Surveillance du Bassin

- Attention, un enfant peut se noyer en moins de 3 minutes dans 20 cm d'eau.
- La piscine peut constituer un danger grave pour vos enfants. Une noyade est très vite arrivée. Des enfants près d'une piscine réclament votre constante vigilance et votre surveillance active, même s'ils savent nager.
- La présence d'un parent et / ou d'un adulte responsable est indispensable lorsque le bassin est ouvert.
- Apprendre les gestes qui sauvent.
- Mémoriser et afficher près de la piscine les numéros des premiers secours :
 - Pompiers : 18 ou 112 (pour la France)
 - SAMU : 15 (pour la France)
 - Centre antipoison.



NE QUITTEZ JAMAIS
VOTRE ENFANT DES YEUX

> Conseils de sécurité propres aux Couvertures

- Cette couverture ne se substitue pas au bon sens, ni à la responsabilité individuelle. Elle n'a pas pour but non plus de se substituer à la vigilance des parents et/ou des adultes responsables qui demeure le facteur essentiel pour la protection des jeunes enfants.
- La couverture doit être systématiquement mise en place en cas d'absence même momentanée du domicile.
- Contrôler l'absence de baigneur ou de corps étrangers dans le bassin avant et pendant la manoeuvre.
- Ranger les outils nécessaires pour actionner la couverture hors de portée des enfants.
- La mise en oeuvre du mécanisme ne doit être entreprise que par un adulte responsable.
- Hormis pour les fonds mobiles, interdire de monter, marcher ou de sauter sur une couverture de sécurité.
- Prendre toutes les mesures afin d'empêcher l'accès au bassin aux jeunes enfants et ce, jusqu'à la réparation de la couverture ou lors d'un constat de dysfonctionnement empêchant la fermeture et la sécurisation du bassin.

AVERTISSEMENT

La sécurité n'est assurée qu'avec une couverture fermée, verrouillée et installée conformément aux instructions de la notice d'utilisation.

Conditions de Garantie

La toile, les oeilletons et les fourreaux sont garantis contre tout défaut de matière et/ou de fabrication pendant une durée de 3 ans à compter de la date de livraison.

Les autres pièces (sandowclics, pitons) sont garantis contre tout défaut de matière et/ou de fabrication pendant une durée de 12 mois à compter de la date de livraison.

Cette garantie est conditionnée au strict respect de la notice de montage et d'entretien. La garantie ne s'appliquera pas en cas de non-respect de ces conditions. Aucune garantie ne saurait être validée à défaut de règlement intégral.

Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci.

La présentation de la facture d'achat sera rigoureusement exigée lorsque la garantie sera invoquée.

Au titre de cette garantie, la seule obligation incombant à AQUALUX sera, au choix d'AQUALUX, le remplacement gratuit ou la réparation du produit ou de l'élément reconnu défectueux par les services d'AQUALUX. Tous les autres frais seront à la charge de l'acheteur.

Pour bénéficier de cette garantie, tout produit doit être soumis au préalable au service après-vente d'AQUALUX, dont l'accord est indispensable pour tout remplacement ou toute réparation.

La garantie ne joue pas en cas de vice apparent. Sont également exclus les défauts et détériorations provoqués par l'usure normale (par exemple, rottements sur les margelles), les défauts résultant d'un montage et/ou d'un emploi non conformes (par exemple, non-déneigement en cas de chute de neige), et les modifications du produit réalisées sans le consentement écrit et préalable d'AQUALUX.

Garantie légale : A la condition que l'acheteur fasse la preuve du vice caché, le vendeur doit également en réparer toutes les conséquences (article 1641 et suivants du Code Civil).

Si l'acheteur s'adresse aux tribunaux, il doit le faire dans un bref délai à compter de la découverte du vice caché (article 1648 du Code Civil).

Votre revendeur - conseil :

Infos Produits Consommateurs
0 891 670 002
0,225 € TTC/mn

 **AQUALUX**
INTERNATIONAL